

Questions orales

d'aide étrangère inconditionnelle. Nous nous proposons de continuer dans cette voie.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons déjà parlé maintes fois avec les autorités américaines de cette approche face à l'aide étrangère des États-Unis. Le comité parlementaire a étudié la possibilité d'envoyer une aide de 100 millions de dollars à cette région. Nous comptons respecter cet engagement.

Comme le président du Mexique l'a dit hier, le ministre des Finances, en sa qualité de président du Comité intérimaire du FML, a joué un grand rôle pour aider le Mexique. Il ne faut pas oublier non plus le rôle des banques à charte canadiennes, ni l'aide étrangère élevée du Canada, qui se classe au deuxième rang après la France parmi les grands pays industrialisés. Notre pays a joué un rôle de premier plan et continuera de le faire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, nous avons de plus en plus la preuve que les Canadiens ne veulent absolument pas que le gouvernement réduise leurs programmes sociaux au niveau de ceux des États-Unis. Au cours de la dernière campagne électorale, le ministre du Commerce extérieur a promis aux Canadiens que le gouvernement ne toucherait jamais à l'assurance-chômage.

C'est à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je m'adresse. Quand son gouvernement et elle vont-ils comprendre qu'ils ne peuvent pas privatiser le chômage.

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Tout d'abord, monsieur le Président, il n'est pas du tout question que le gouvernement harmonise ce programme social avec celui des États-Unis, car celui-ci n'existe pas.

Si nous avons agi ainsi, c'est dans l'intérêt des travailleurs canadiens qui ont besoin de la formation nécessaire pour relever le défi d'une économie globale. Cette mesure est excellente pour les travailleurs de notre pays, pour le secteur industriel, pour les nouveaux parents et pour les aînés qui veulent continuer à travailler lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

Quand la députée verra-t-elle ce que nous faisons d'un bon oeil? Nous travaillons, pour l'avenir du Canada et des travailleurs canadiens et non pas pour le passé.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, la ministre a fait valoir mon point de vue, c'est-à-dire que cette mesure ne valait rien pour les travailleurs canadiens.

Aux côtés des États-Unis, le Canada entend-il devenir le seul autre pays occidental important qui n'aide pas à financer l'assurance-chômage?

Nous assistons à la privatisation de la formation dans notre pays. Nous voyons des travailleurs canadiens contraints de payer eux-mêmes pour leur formation à un moment où, sans emploi, ils en ont le moins les moyens.

Quand la ministre va-t-elle cesser d'obliger les chômeurs à payer pour les erreurs du gouvernement actuel?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce ne sont pas les chômeurs qui versent des primes. Ce sont les employés et les employeurs qui veulent se protéger en prévision de temps difficiles.

Le gouvernement s'est engagé, si la caisse devenait déficitaire, à intervenir ainsi qu'il l'a toujours fait par le passé. Il continuera d'agir ainsi dans l'avenir. Toute la structure du programme est conçue pour que nous puissions aider les travailleurs canadiens à se préparer en vue d'un avenir meilleur dans un monde où les gens seront constamment appelés à se former et à se recycler.

Le programme existe toujours sous forme de filet de sécurité social. Il s'agit en l'occurrence de 10 à 15 p. 100 du programme. D'après nos propres sondages de la population active, les chômeurs estiment eux-mêmes que c'est parce qu'ils n'ont pas la formation nécessaire qu'ils ne trouvent pas d'emploi. Nous sommes là pour remédier à cette lacune.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Aucun projet n'aura une incidence économique aussi favorable et réelle sur l'ensemble de la région de l'Atlantique que la construction d'un pont reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Ce projet fera appel aux services locaux d'ingénierie, de conception et de construction ainsi qu'à des embarcations de soutien, à de la main-d'oeuvre et à des matériaux obtenus sur place. Une fois achevé, il attirera des touristes venant de tous les coins du monde. Il favorisera en outre l'efficacité du commerce interprovincial.

Si le rapport que doit présenter le Comité d'évaluation environnementale d'ici à quelque mois est favorable,